



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/57
9 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

PROPOSITION DE PROJET: ZIMBABWE

Le présent document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet ci-après:

Fumigènes

- Élimination des utilisations non essentielles/non critiques du bromure de méthyle dans l'entreposage de céréales (maïs) PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET ZIMBABWE

SECTEUR: Fumigènes

Consommation sectorielle de SAO (2000): 370,7 tonnes PAO

Seuils de rentabilité pour le sous-secteur:

n/d

Titre du projet:

Élimination des utilisations non essentielles/non critiques du bromure de méthyle dans l'entreposage de céréales (maïs)

Données sur le projet	Bromure de méthyle
Consommation des entreprises (tonnes PAO)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	27,20
Durée du projet (mois)	24
Montant initial demandé (\$US)	645 153
Coût final du projet (\$US):	
Surcoût d'investissement (a)	387 958
Imprévus (b)	30 846
Surcoût d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	418 804
Participation locale (%)	100%
Taux d'exportation (%)	0%
Montant demandé (\$US)	418 804
Coût-efficacité (\$US/kg)	15,40
Financement de contrepartie confirmé?	
Organisme national de coordination	Ministère des mines, de l'environnement et du tourisme
Agence d'exécution	PNUD

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

DESCRIPTION DU PROJET

Élimination des utilisations non essentielles/non critiques du bromure de méthyle dans l'entreposage de céréales (maïs)

1. En 2000, environ 10,2 tonnes PAO of bromure de méthyle (BM) ont été utilisées au Zimbabwe pour la fumigation des céréales. Par contre, la quantité moyenne de BM utilisée pour la fumigation des céréales entreposées entre 1992 et 1999 était de 27,2 tonnes PAO.
2. La Grain Marketing Board (GMB – Chambre de commercialisation des céréales) est le principal acheteur et entreposeur de maïs dans le pays. La capacité totale de maïs entreposé est évaluée à 5 millions de tonnes, or cette capacité n'est utilisée qu'à moitié; parce la production de maïs varie annuellement, selon l'importance des précipitations.
3. La GMB dispose de 68 dépôts de céréales. Le gouvernement loue par contrat l'entreposage stratégique de piles de maïs pour un ou deux ans en prévision de sécheresse ou de destruction des récoltes (un pile de maïs contient 2 000 sacs de 50 kg chacun). Normalement, les piles sont placés à l'extérieur sur une surface de béton. Chaque pile est désinfectée par fumigation au BM sous des bâches, 2 à 4 fois par an. Les bâches sont déplacées d'un pile à l'autre par l'équipe de fumigation. Sans fumigation, 70 % au moins du maïs entreposé peuvent être détruits par des insectes ou d'autres animaux nuisibles en une année.
4. Le projet a pour objet d'éliminer toutes les utilisations de BM dans 68 dépôts de céréales au Zimbabwe, en les remplaçant par de la phosphine. La technologie à base de phosphine a été choisie sur la base des résultats du projet de démonstration en Zimbabwe sur des solutions de rechange à l'utilisation du BM pour la fumigation de sacs de maïs empilés sous des bâches de PVC étanches aux gaz et dans des cocons de plastique, que le Comité exécutif avait approuvé à sa 27^e réunion (PNUD, 212 850 \$US). Il a été démontré que la phosphine est un produit pouvant remplacer directement le BM en termes de coût, d'efficacité, de disponibilité, de sécurité et d'utilisation répandue. Une autre solution possible serait l'utilisation de pyrimiphos-méthyl en combinaison avec la perméthryne pour protéger les piles de céréales contre une nouvelle infestation.
5. La proposition de projet prévoit l'acquisition de 150 bâches (30 m sur 15 m), du matériel de fumigation et de vaporisation, des fumigènes (phosphine et pyrimiphos-méthyl), pour un coût total de 355 503 \$US; un programme de formation d'une valeur de 123 000 \$US; et des fonds pour du personnel et des déplacements (108 000 \$US).
6. Le projet sera mis en œuvre par le PNUD en coopération avec la Grain Marketing Board. Une fois le projet approuvé, le Gouvernement s'engage à réduire la consommation combinée de 27,2 tonnes PAO de BM d'ici la fin de 2004 et, une fois le projet mis en œuvre, d'interdire l'utilisation du BM comme fumigène sur les céréales entreposés.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. The Secrétariat a signalé que la consommation actuelle de BM dans les entrepôts dans le pays est de 10,2 tonnes PAO et non pas 27,2 tonnes PAO comme l'indique le document de projet. Le PNUD a expliqué que durant la préparation du projet d'investissement, les experts locaux ont informé le consultant du PNUD que la consommation moyenne de la période 1992-1999 était une base de calcul plus approprié pour la consommation de BM dans le secteur des céréales, parce que la capacité des entrepôts, les conditions météorologiques et autres circonstances variaient d'une année à l'autre.

8. Le Secrétariat et le PNUD ont débattu de questions liées au nombre et au coût des bâches requises pour le traitement de 670 piles de maïs. Le PNUD a expliqué au Secrétariat que les bâches qui sont usées ne peuvent pas être utilisées avec la phosphine, parce que cela aggravera les problèmes de résistance à la phosphine et de pertes des récoltes à cause des insectes et des rongeurs, et rendra inapplicable le traitement à la phosphine à l'avenir. Les bâches proposées dans le projet sont fabriquées à Harare par une société appartenant à des entrepreneurs locaux, qui fournit des bâches à la Grain Marketing Board et à d'autres entreprises de fumigation (une bâche coûte 1 147 \$US). Le nombre de bâches proposé a été déterminé en fonction de l'emplacement des 68 dépôts de maïs dans le pays et de la nécessité de désinfecter de grandes quantités de céréales dans les délais prescrits. Il est finalement convenu de prévoir deux bâches par dépôt pour un coût de 1 000 \$US par bâche.

9. Le Secrétariat a également examiné avec le PNUD la question du matériel de vaporisation, qui devrait faire partie de l'équipement de base. Le PNUD a indiqué que le matériel utilisé actuellement pour les applications de BM n'est pas compatible avec les appareils nécessaires pour l'application du pyrimiphos-méthyl en combinaison avec la perméthrine (pour prévenir la réinfestation des piles de céréales).

10. Le Secrétariat et le PNUD se sont aussi penché sur les coûts demandés pour du personnel et des déplacements, sur l'ampleur du programme de formation et sur la nécessité de voyages internationaux. Le PNUD a accepté par la suite de réduire de 171 500 \$US les coûts demandés pour ces éléments du projet.

11. À sa 31^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé pour le Zimbabwe un projet d'investissement dans le secteur du BM, qui comprenait une entente entre le Gouvernement du Zimbabwe et le Comité exécutif en vue de réduire la consommation nationale de BM dans les applications réglementées, consommation dont le niveau en 1999 était de 598 tonnes PAO. Or, en l'an 2000, le Gouvernement du Zimbabwe avait signalé au Secrétariat de l'ozone une consommation de 370,7 tonnes PAO de BM, soit 228 tonnes PAO de moins que le niveau de consommation sur lequel était fondée l'entente. Ce chiffre moins élevé ne découlait pas d'élimination assurée par un projet appuyé par le Fonds multilatéral. Le Secrétariat sollicite du Comité exécutif des orientations sur la façon de prendre en compte l'incidence du projet dans l'entente actuelle conclue avec le Zimbabwe (une copie de l'entente est jointe à la présente note).

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat du Fonds et le PNUD sont convenus du coût total du projet (418 804 \$US). Compte tenu de ce qui précède, le Comité exécutif est invité à envisager d'approuver le projet du Zimbabwe.

13. Le Comité exécutif est invité en outre à demander au PNUD de décaisser les fonds alloués en tranches, en se fondant sur le calendrier d'élimination du BM figurant dans la proposition de projet. Si le Zimbabwe ne répond pas aux conditions d'élimination indiquées dans la proposition, le Fonds multilatéral, par l'entremise du PNUD, retiendra les fonds de la tranche suivante jusqu'à ce que la réduction requise soit faite.

**Conditions convenues pour le financement du projet d'élimination
du bromure de méthyle au Zimbabwe
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61 Annexe IX)**

1. Le Comité exécutif convient d'approuver 904 200 \$US comme montant total du financement qui sera mis à disposition pour la réalisation des engagements indiqués dans le présent document, en vue de la réduction de l'utilisation du bromure de méthyle au Zimbabwe, sous réserve des conditions et considérations ci-après:

2. Comme il a été indiqué au Secrétariat de l'ozone, et conformément aux informations figurant dans le document de projet présenté au Comité exécutif, le Zimbabwe a consommé en 1999 598 tonnes PAO de bromure de méthyle. Conformément aux données soumises par le Zimbabwe au Secrétariat de l'ozone pour la période 1995-1998, la consommation de référence du Zimbabwe était de 557 tonnes PAO de bromure de méthyle. En conséquence, le Zimbabwe doit réduire sa consommation de 1999 de bromure de méthyle d'une quantité minimale de 41 tonnes PAO pour pouvoir se conformer aux obligations de gel de 2002 du Protocole. La réalisation des réductions prévues dans le présent projet et dans le cadre d'autres engagements présentés dans le document de projet, permettra au Zimbabwe de se conformer à de telles exigences et de dépasser les exigences ultérieures prévues dans le Protocole de Montréal.

3. Plus précisément, le Zimbabwe s'engage à réduire la consommation nationale totale des utilisations réglementées de bromure de méthyle à un niveau égal ou inférieur aux niveaux ci-après durant la période de 12 mois des années indiquées ci-après:

2000 - 2001	598 tonnes PAO
2001 - 2002	557 tonnes PAO (réduction de 41 tonnes PAO du niveau de 2000 indiqué dans le document de projet)
2002 - 2003	517,4 tonnes PAO (réduction de 39,6 tonnes PAO du niveau de 2001 indiqué dans le document de projet)
2003 - 2004	415,4 tonnes PAO (réduction de 66 autres tonnes PAO comme il est indiqué dans le document de projet)

4. En outre, le Zimbabwe s'engage à maintenir cette élimination du bromure de méthyle en interdisant son utilisation, du moins dans les applications couvertes par le projet. Les réductions spécifiques indiquées ci-dessus seront réalisées dans le cadre du projet. Le Zimbabwe peut avoir d'autres projets approuvés qui viendront s'ajouter aux réductions indiquées ci-dessus.

5. L'ONUDI rendra compte annuellement au Comité exécutif des progrès réalisés dans les réductions prévues dans le projet, ainsi que des coûts annuels découlant de l'usage des machines à vapeur achetées avec les fonds du projet. Après un premier décaissement de 33 % pour la période 2000-2001, l'ONUDI déboursaera les fonds pour les années ultérieures en fonction du calendrier ci-après, étant entendu que les décaissements ne seront pas effectués pour une année donnée tant que le Comité exécutif n'aurait pas été satisfait du rapport d'avancement des années précédentes:

2002	33%
2003	34%

6. Enfin, l'ONUDI convient de gérer les fonds de ce projet de manière à assurer que les réductions annuelles convenues sont bien effectuées.
